

Arrêté

Générale

modern

# Arrêté n° 2007-0168/PR/MEFPCP portant attribution en concession provisoire à titre onéreux, une parcelle de terrain sise au Marabou.

n° 2007-0168/PR/MEFPCP

**Ministère**Ministère de l'Économie, des Finances et de la Planification,  
chargé de la Privatisation**Date de publication**

26 février 2007

**Numéro JO**

n° 4 du 28/02/2007

**Date du numéro**

28 février 2007

## INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

## VISAS

**VU**La Constitution du 15 septembre 1992**VU**Le Décret n°2005-0067/PRE du 21 mai 2005 portant nomination du Premier Ministre**VU**Le Décret n°2005-0069/PREdu 22 mai 2005 portant nomination des membres du Gouvernement**VU**La Loi n°173/AN/91/2° L du 10 octobre 1991 portant organisation du domaine privé de l'Etat.

## TEXTE INTÉGRAL

### Article 1er

Il est attribué à titre onéreux à Saba Investment Bank, une parcelle de terrain d'une superficie de 8.000 m<sup>2</sup> sise au Marabout, en face du foyer de l'Unité Marine française, distrait de la concession objet n°217 faisant partie du patrimoine du Chemin de Fer Djibouto Ethiopien jadis appelé « CFE ».

### Article 2

La dite transaction est intervenue à raison de 15.000 FDj le mètre carré, par contre l'acquéreur est exempté de tous les frais ou droits y afférents.

### Article 3

La parcelle est destinée à l'implantation du siège central de Saba Investment Bank.

### Article 4

En vertu de cet Arrêté, il sera établi un acte de vente souhaité par l'acquéreur.

---

**Article 5**

Le présent Arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

---

---

*P. Le Président de la République  
chef du Gouvernement  
P.O Le Ministre des Affaires Présidentielles  
chargé de la Promotion des Investissements*

**OSMAN AHMED MOUSSA**